

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 28 janvier 2020

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 1 du 17 janvier 2020, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 2 du 16 janvier 2020, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 28 janvier 2020, à 20h15, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h17 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui souhaite la bienvenue à l'assistance et la remercie de sa présence. Il observa la présence de M. Patrick Carpinteiro, opérateur son & lumière, et d'un journaliste, personnes qui n'ont pas le droit de vote.

M. le président fait part de l'excuse de Mmes Nicole Fernandez, agente administrative, Alizée Marchand et Auréline Meyer, apprenties employées de commerce.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Léchenne sont élus sans autre MM. Didier Girardin et Vincent Thüler.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre trente-trois votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 28 janvier 2020

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2019**
2. **Discuter et adopter le budget 2020, fixer la quotité d'impôt et les taxes communales**
3. **Divers**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Délibérations

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2019**

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 13 janvier 2020, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié simultanément sur le site internet communal www.Alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration. Pour la première fois, consécutivement à une directive du délégué aux affaires communales du 18 décembre 2019, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été placardée au tableau d'affichage communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 28 janvier 2020

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du mardi 17 décembre 2019.

2. Discuter et adopter le budget 2020, fixer la quotité d'impôt et les taxes communales

M. le président relève que comme les dernières années, le Conseil communal a joué la transparence en publiant dans le dernier tout-ménage les principaux éléments au budget – en particulier la quotité et les taxes – qui vous sont soumis ce soir. Il a également mis à disposition de la population l'intégralité des documents.

M. Studer propose le déroulement suivant :

1. Exposé d'entrée en matière par M. Stéphane Babey, maire
2. Présentation du budget par M. Drilon Loshi, receveur communal
3. Informations relatives aux investissements budgétisés, soit :
 - Fr. 130'000.— pour la réfection du mur du cimetière, côté Ouest par Mme Isabelle Fleury, conseillère communale en charge du dicastère Environnement, Agriculture, Forêts, Cimetière ;
 - Fr. 55'000.— pour la réfection du chemin sur Roté, Fr. 130'000.— pour le réseau d'eau en lien avec la plateforme de transbordement CJ à la route de Miécourt, Fr. 10'000.— pour l'optimisation du réseau d'eau par M. Cyrille Gigon, conseiller communal en charge du dicastère Travaux publics, Alimentation en eau, Eaux usées, Plan d'aménagement (PAL) ;
 - Fr. 12'000.— pour une analyse énergétique et un projet d'étude de la salle des fêtes par M. Stéphane Babey, maire

Cette manière de procéder est admise sans autre.

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, en charge du dicastère « administration, finances, AJC, SIDP, SIS », adresse un message de très heureuse et belle année pleine de santé et de succès, assurant que les autorités mèneront les dossiers communaux animées du même état d'esprit, d'engagement et de solidarité que l'année écoulée.

Elaborer un budget reste un exercice délicat, des éléments exceptionnels pouvant intervenir et modifier de manière conséquente le résultat final. Néanmoins, l'élaboration d'un budget

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 28 janvier 2020

annuel est obligatoire et c'est même un outil indispensable dans la conduite des affaires courantes. Les éléments tels que les charges liées, les intérêts à long terme ou les retombées de la péréquation financière nous sont connus d'avance, avec exactitude. Nombreux sont, cependant, les postes dont nous n'avons pas la maîtrise en début d'exercice.

L'exercice 2020 a été élaboré selon les normes du MCH2, modèle comptable harmonisé deuxième génération, imposé par la Confédération. Il s'agit d'une innovation qui change fondamentalement l'appréciation des comptes communaux tant du point de vue des techniques comptables que de l'architecture du budget. L'intégration des services dans le ménage communal, les changements de tous les intitulés de tête de chapitre ou encore la nomenclature des libellés en sont les composantes les plus marquantes. Ces nouveaux dispositifs législatifs nous obligent. Or, c'est plutôt l'incompréhension qui prévaut aujourd'hui, tant le changement est profond et nécessitera plusieurs exercices pour être totalement maîtrisé.

Notre receveur, à l'instar de toutes les caissières et caissiers communaux du Canton n'a pas ménagé ses efforts pour être prêt dans l'optique de l'harmonisation des comptabilités communales. Mais pour quel but ? On peut regretter qu'à force de vouloir imposer une comptabilité analytique jusqu'au-boutiste, certaines lectures des comptes tout à fait pratiques par le récent passé et qui nous servaient de boussole au quotidien, disparaissent. Et déplorer que l'Etat jurassien ait imposé aux Communes un calendrier de mise en œuvre digne d'un ordre de marche en la matière.

Le budget communal 2020 a été présenté en première lecture le 5 décembre 2019, puis discuté en seconde lecture avec la commission des finances le 16 janvier. Il prévoit des rentrées pour Fr. 7'764'030.—et des charges pour Fr. 7'747'068.--, représentant ainsi un excédent de revenu de Fr. 16'962.--. Ce budget a été établi avec toute la prudence requise.

Les retombées des rentrées fiscales sur les personnes physiques, de par l'arrivée de nouveaux habitants notamment, contribuent aux bonnes perspectives à moyen terme. Il a été tenu compte de la pression à froid de 1 %, suite à la décision du peuple en votation. Les rentrées sur les personnes morales sont en diminution, eu

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 28 janvier 2020

égard aux effets de la RFFA, impactant directement les ressources de près de Fr. 100'000.— à Fr. 300'000.--.

L'impôt des frontaliers reste identique. A ce sujet, notons que l'action du SIDP a été déterminante puisque l'ensemble des 21 Communes du district se sont fermement opposées à une cantonalisation de cet impôt.

La situation de la prévoyance sociale préoccupe particulièrement les autorités. Ce sont, par exemple, plus de Fr. 65'000.— supplémentaires aux charges des prestations complémentaires qu'il s'agira de financer. Celles de l'enseignement connaissent aussi une augmentation de plus de Fr. 16'000.--. La raison principale provient du vieillissement des enseignants, vu que le recrutement diminue au cas d'espèce.

Alle est au bénéfice de la péréquation financière à hauteur de Fr. 218'000.— en 2020. Ce chiffre traduit une assiette fiscale moyenne relativement faible.

La politique de l'Exécutif communal consistant à maîtriser les charges qui lui sont propres est évidemment maintenue et tous les secteurs sont concernés. Dans l'ensemble, le Conseil communal et la commission des finances présentent un budget que l'on peut considérer comme prudent, mais positif.

Le vote d'entrée en matière ne soulève aucune opposition.

M. Drilon Loshi, receveur communal, présente les paramètres sur lesquels est fondé le budget 2020 :

- Quotité d'impôt	2,25 (deux vingt-cinq)
- Taxe immobilière	1,40 ‰ de la valeur officielle
- Mensuration cadastrale	0,085 ‰ de la valeur officielle
- Taxe des chiens	Fr. 50.— par animal
- Eau potable	Fr. 2.--/m ³ + TVA
- Eau potable, taxe de base par Bien-fonds raccordé (compteur)	Fr. 100.--/compteur
- Exploitation des installations Intercommunales d'épuration	Fr. 2.--/m ³ + TVA
- Epuration d'eau, taxe de base par Bien-fonds raccordé (compteur)	Fr. 100.--/compteur

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 28 janvier 2020

Par ailleurs, les taxes des déchets ménagers, relevant de la compétence du Conseil communal, se présentent ainsi :

- Ménage 1 personne	Fr. 120.—
- Ménage 2 personnes	Fr. 135.—
- Ménage 3 personnes	Fr. 150.—
- Ménage 4 personnes	Fr. 170.—
- Ménage 5 personnes et plus	Fr. 185.—

Avec l'accord de l'assistance sur proposition de M. Studer, M. Loshi procède à la lecture de toutes les données chiffrées en caractères gras du budget, document mis à disposition de l'auditoire dans son intégralité. Il apporte toutes informations utiles et commentaires nécessaires.

Unetelle se dit interpellée par la taxe du cimetière, car elle a été jugée illégale dans une Commune de la vallée de Delémont.

M. le maire relève qu'elle découle d'un règlement adopté par l'assemblée communale, et met en lumière les charges et coûts liés à l'entretien du cimetière.

Au moyen d'une vidéoprojection, Mme Isabelle Fleury explique les projets réalisés et en cours de réflexion pour le cimetière. En 2007, le mur Est a été muni de 29 enfeus. La deuxième étape de 2016 a vu l'aménagement de 24 enfeus dans le mur nord/est.

La troisième étape prévoit en 2020 la confection d'environ 100 enfeus dans le mur Ouest, à réfectionner. Les travaux de maçonnerie, menuiserie, ferblanterie, ferronnerie sont devisés à Fr. 130'000.--.

Au travers d'une vidéoprojection, M. Cyrille Gigon explique que le chemin Sur Roté date des années 1960 et nécessite un assainissement devisé à Fr. 55'000.--. Il précise l'élargissement prévu de 2.50 m à 3 mètres, et les travaux envisagés sans toucher aux installations souterraines. M. Gigon demande de donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et éventuellement contracter le crédit de construction et consolider l'emprunt en temps voulu.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 28 janvier 2020

M. Cyrille Gigon présente un projet d'investissement de Fr. 130'000.—pour l'assainissement du réseau d'eau sur le site Landi à la rte de Miécourt. Le réseau d'eau du site « Centre Ajoie » date de 1963-1964 et ces dernières années, nous avons été confrontés à plusieurs problèmes de fuites d'eau et à la vétusté de la tuyauterie. Il s'agit de profiter des travaux de génie civil qui s'accompliront prochainement pour l'aménagement de la future plateforme de transbordement CJ.

Il sera procédé au changement des vieilles conduites existantes, et à un bouclage. L'opération garantira en cas de gros problèmes une alimentation en eau potable à notre population, et permettra de mettre les installations aux normes ECA Jura pour le système de défense incendie.

M. Gigon demande de donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et éventuellement contracter le crédit de construction et consolider l'emprunt en temps voulu.

M. Cyrille Gigon signale encore que la dépense de Fr. 10'000.— pour l'optimisation du réseau d'eau vise le perfectionnement de nos installations techniques au niveau des différents puits de captage, réservoirs, appareils de mesure, ainsi que diverses opérations informatiques relatives au logiciels.

M. le maire explique que le montant de Fr. 12'000.--, de la compétence du Conseil communal, concerne une étude relative à l'énergie. Il a été intégré au budget pour marquer la volonté du Conseil de porter une réflexion quant à des investissements qui pourraient être conséquents pour la salle des fêtes, son fonctionnement et son impact énergétique. L'exercice qui nous est imposé par la loi sur l'énergie portera sur la pose de panneaux photovoltaïques et thermiques, le changement de fenêtres, voire de chauffage à terme. Le Conseil ouvre ce dossier cette année en vue de profiter d'opportunités en termes de subventions dans le cadre des programmes bâtiments et énergie du Canton et de la Confédération.

Avant de passer au vote, M. le président précise que les investissements soumis à l'assistance seront financés par l'administration courante ou par emprunt.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 28 janvier 2020

Sans opposition, l'assemblée vote le budget 2020 de fonctionnement et d'investissement en donnant compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt, avec la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées tels que présentés.

3. Divers

Untel, rappelant qu'un crédit avait été voté pour la réfection de la rue Clos des Tilleuls, souhaite savoir l'avancée du dossier.

M. le maire Stéphane Babey détaille le projet qui date de neuf ans. Depuis quelques années, ce dossier est en réflexion avec le Canton en lien avec le projet de réaménagement de la route Les Vies de Bâle. Il est prévu de conjuguer les deux chantiers.

M. Studer salue la présence de M. Maurice Jobin, qui est devenu député suppléant au parlement jurassien.

M. le président clôt les délibérations à 21h00 en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires communales.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du mardi 28 janvier 2020.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle

Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 27 mars 2020 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Place de la Gare 1). La version en ligne, édulcorée, est concomitamment publiée sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 28 janvier 2020

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.